

PAR COURRIEL

Québec, le 2 août 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-298

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 6 juillet 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

«...copie (numérique de préférence) de tous les documents suivants, depuis le premier jusqu'au dernier, produit par votre organisme :

1. Plan de gestion en ressources informationnelles (PGRI)
2. Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI)
3. Programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI)
4. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI)
5. État de santé des projets (ESP) et/ou bilan des projets
6. Étude d'opportunité afin d'évaluer les possibilités qu'offrent les logiciels libres pour tous les remplacements, acquisitions, renouvellements ou mises à niveau de logiciels.

Pour rappel, votre organisme doit produire ces six types de document suite à l'adoption de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (2011) et/ou de la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics (2012). »

En ce qui concerne le premier élément, celui-ci était applicable avant l'adoption de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et est devenu caduque.

Pour les éléments 2 à 5, vous trouverez ci-joints les documents dont nous avons une copie ou que nous avons été en mesure d'extraire du site sécurisé du Secrétariat du Conseil du trésor, soit :

- PTPARI 2014-2015 à 2016-2017;
- PARI 2012-2013 à 2016-2017;
- BARRI 2012-2013 à 2016-2017;

- ESP 2016-2017 pour les projets suivants : Bonification environnemental informationnel, Gestion des actifs, Gestion ventes de camping, Rehaussement infrastructures salle de serveurs, Ventes en ligne d'hébergements.

En ce qui concerne l'état de santé (ESP) de cinq autres projets, soit Solution hôtellerie – Duchesnay, Acquisition et mise en place d'outils pour la gestion et la maintenance des biens immobiliers, Projet de soutien opérationnel, Mise à niveau des radiocommunications dans certains établissements et Gestion des ventes au centre contact client, le PARI 2017-2018 et le PTPARI 2017-2018, nous ne pouvons vous communiquer les documents tel que nous le permettent les articles 21 et 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (« Loi »).

Pour les années dont nous ne sommes pas en mesure d'extraire les documents et dont nous n'avons pas copie, ils pourraient être disponibles dans les données ouvertes du gouvernement, que nous vous invitons à consulter : <https://www.donneesquebec.ca> ou dans les études des crédits du Secrétariat du Conseil du trésor.

Finalement, pour l'élément 6, nous ne pouvons vous transmettre les documents demandés, comme nous le permettent les articles 37 et 39 de la Loi.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Documents (PTPARI 2014-2015 à 2016-2017, PARI 2012-2013 à 2016-2017, BARRI 2012-2013 à 2016-2017, ESP 2016-2017 pour 5 projets)
Extrait de la loi
Avis de recours